

Postulat Muriel Thalmann et consorts – Pour des protections hygiéniques en libre accès dans nos écoles et au sein de l’administration cantonale

Texte déposé

Les protections relatives aux règles — serviettes, tampons, etc. — permettent de satisfaire un besoin élémentaire et impératif d’hygiène ; ce sont donc des produits de première nécessité, au même titre que le papier de toilette. Ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées : atteinte à la dignité, atteinte à la santé, voire même exclusion sociale, certaines personnes renonçant à aller à l’école ou au travail. Cette problématique est donc à la source d’inégalités économiques, sociales et sanitaires, dans notre canton, qu’il convient de traiter.

Une atteinte à la dignité

Les règles sont une préoccupation permanente pour les femmes qui doivent anticiper ce phénomène naturel mais pas toujours prévisible. Prises souvent au dépourvu, elles se retrouvent parfois à improviser quand ce n’est pas à déployer un trésor d’imagination pour cacher un vêtement taché.

A l’école, de très jeunes filles, pour lesquelles il est difficile d’aborder ce sujet encore largement tabou, se retrouvent prises au piège, démunies et figées sur leur chaise, avant de quitter la classe sans rien dire et honteuses, tout en appréhendant d’affronter le regard de l’enseignant(e) ou des camarades le lendemain. Si, dans certains établissements, elles peuvent se rendre à l’infirmerie — ouverte parfois une fois par semaine — pour demander un tampon ou une serviette, cela contribue à faire des règles quelque chose qui ressemble à une maladie plutôt qu’une fonction naturelle. L’accès à des protections pourrait être simplifié.

La précarité menstruelle : « Une femme ne devrait jamais avoir à choisir entre se nourrir ou porter un tampon »

L’achat de produits menstruels peut représenter une dépense considérable¹ dans un budget serré ; une enquête 2020 de la Radio suisse romande estime qu’une femme dépense, en moyenne, plus de 2’300 francs sur toute une vie pour la seule acquisition de produits hygiéniques, voire plus de 4’500 francs si l’on tient compte de toutes les dépenses inhérentes à la menstruation². A ce sujet, il convient de rappeler le dépôt, le 24 septembre 2019, de l’ « Initiative Hadrien Buclin et consorts au Grand Conseil vaudois « Initiative du canton auprès de l’Assemblée fédérale : Pour une prise en charge plus égalitaire des dépenses de santé sexuelle et reproductive (19_INI_019) »³ ainsi que de la motion de Jacques-André Maire du 12 décembre 2018 au Conseil national « Taux réduit de TVA pour les produits d’hygiène féminine »⁴ qui devraient contribuer à faire baisser ces coûts.

Une enquête française montre que 39 % des femmes en situation les plus précaires ne disposent pas de suffisamment de protections hygiéniques et que plus d’un tiers ne peut en changer aussi régulièrement qu’il le faudrait ou recourt à des protections de fortune. La précarité menstruelle a été ainsi un motif d’absence au travail pour 17 % d’entre elles et 12 % affirment que leur fille a déjà manqué l’école pour cette raison. Une autre enquête, réalisée en Ecosse au printemps 2018, révèle que près d’une Ecossoise sur cinq s’est déjà trouvée dans l’impossibilité d’acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante, faute de moyens financiers. Il n’existe pas d’étude à l’échelle nationale, cependant l’association Rowenna qui milite contre la précarité menstruelle, relève que c’est principalement le cas de jeunes filles ou d’étudiantes dans notre pays. Cette association a commencé à installer des boîtes solidaires — boîte à chaussures customisée contenant plusieurs serviettes, tampons — près des

¹ Une enquête récente du journal Le Monde estime qu’une femme dépense près de 3 800 euros dans sa vie.

² RTS, Emission « On en parle » du 18 février 2020, 9h15.

³ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184205>

⁴ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184205>

lavabos des établissements scolaires et des collèges, tout en comptant sur la solidarité de chacune et chacun pour la réassortir.

Il est bien sûr possible d'obtenir gratuitement des protections hygiéniques dans des lieux particuliers comme les infirmeries scolaires, associations caritatives, etc. ; il s'agit alors d'une mise à disposition occasionnelle, réservée aux plus démunies, sur demande expresse; une forme de charité donc, impliquant un ressenti intact d'embarras, de culpabilité et de honte.

Un problème de santé publique

La non-accessibilité aux protections hygiéniques ou l'impossibilité d'acheter des protections hygiéniques en quantité suffisante est aussi un problème de santé publique : le manque d'hygiène lié à la précarité menstruelle peut entraîner démangeaisons et infections, et renforcer, par le port prolongé d'un tampon hygiénique, le syndrome du choc toxique — une maladie aiguë grave, potentiellement mortelle et provoquée par le staphylocoque doré.

Garantir l'accès aux produits d'hygiène de base

Il convient donc de garantir à toutes les femmes l'accès à ces produits d'hygiène de base. La mise à disposition, dans toutes les toilettes des écoles et gymnases et des établissements cantonaux — tant celles réservées au personnel que celles ouvertes au public — de protections hygiéniques en libre accès, gratuites ou sous la forme de distributeurs à prix coûtant⁵, comme cela se fait déjà à l'étranger⁶, permettrait d'offrir une solution simple et respectueuse des personnes concernées, et de combattre à la fois la précarité menstruelle et le tabou qui entoure encore aujourd'hui les règles.

Considérant que :

- les produits menstruels — serviettes, tampons, etc. — permettent aux personnes réglées de satisfaire un besoin d'hygiène élémentaire ;
- la non-satisfaction de ce besoin porte atteinte à la dignité des personnes concernées, entrave leur pleine participation au sein de la société et peut aller jusqu'à mettre en péril leur santé ;
- la précarité menstruelle touche principalement des filles et des jeunes femmes en Suisse ;
- la question de l'accès à des protections hygiéniques en quantité suffisante constitue un véritable problème de santé publique ;
- l'absence de protections hygiéniques en libre accès dans l'espace public participe directement de la stigmatisation liée aux règles ;

le groupe socialiste invite le Conseil d'Etat à étudier :

- le libreaccès dans les écoles dans lesquelles cela s'avère nécessaire, avec une mise à disposition adaptée à l'âge des élèves, en intégrant cette mise à disposition dans un ensemble de mesures favorisant le climat scolaire et garantissant un accès facilité et respectueux ;
- la mise à disposition systématique de protections hygiéniques gratuites et en libre accès dans toutes les toilettes des bâtiments de l'Etat fréquentés par des populations dites vulnérables

⁵ Bien qu'il soit difficile, en l'état, d'estimer le coût engendré par cette mesure, il semblerait que les sommes engagées — ou estimées — restent raisonnables. Les expériences menées à l'étranger permettent de donner un ordre de grandeur — 6,5 millions de francs en Ecosse pour 395'000 élèves et étudiantes sur le territoire national ; environ 50'000 francs dans le Conseil du North Ayrshire — 136 020 habitant-e-s — pour équiper l'ensemble des bâtiments publics ; environ 65'000 francs pour 37 000 étudiantes à l'Université de Lille ; 198'000 francs pour l'installation de 2 distributeurs dans les 403 bâtiments et toilettes publics de Montréal — 1,7 million d'habitant-e-s.

⁶ Ainsi, à l'étranger et particulièrement dans le monde anglo-saxon — Ecosse, New York, Canada, Halifax, Colombie Britannique Ville de Montréal, Paris, Rennes, Lille, etc.— , plusieurs collectivités publiques ont mis en place des mesures pour garantir l'accès aux produits menstruels, que ce soit en mettant des protections gratuites dans tous les bâtiments publics ou en assurant la distribution gratuite de protections périodiques dans les écoles publiques, les prisons, les foyers pour sans-abri, etc.

(hôpitaux, centres d'accueil et de prise en charge de personnes migrantes et/ou précaires, prisons, etc.) ;

- la mise à disposition systématique de protections hygiéniques en libre accès sous la forme de distributeurs, au prix coûtant, dans les toilettes des bâtiments cantonaux et des établissements publics autonomes, garantissant ainsi au personnel comme aux usagères un accès sans entrave à ces produits d'hygiène de base — notamment les établissements d'enseignement professionnel, secondaire II et tertiaire, hôpitaux, etc. ;
- la mise en place de moyens de communication indiquant aux femmes la mise à disposition des protections hygiéniques — à l'aide notamment d'outils visuels : cartes, pictogrammes, etc. ;
- la sensibilisation des communes vaudoises, des institutions parapubliques et des acteurs privés à la question de l'accessibilité des protections périodiques.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Muriel Thalmann
et 27 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — C'est en pensant à cette jeune fille de 12 ans qui est restée figée sur sa chaise, en classe, parce que c'était la première fois qu'elle avait ses règles et qui ne savait plus comment agir et n'a pas osé s'adresser à son professeur ; c'est pour cette jeune femme de 22 ans qui a eu une infection urinaire parce qu'elle n'était pas en mesure de changer assez souvent ses serviettes hygiéniques, faute d'argent ; c'est pour cette maman qui ne se rend pas à son travail, car elle n'a pas l'argent nécessaire pour acheter des protections hygiéniques ; c'est pour cette femme d'âge mûr qui se souvient encore aujourd'hui de cette fois où, âgée d'environ 16 ans, elle s'est retrouvée sans protection de rechange à l'école, et du stress et des craintes qu'elle a endurés toute la journée, et c'était il y a 40 ans.

C'est pour toutes ces jeunes filles et ces femmes que le groupe socialiste a déposé le présent postulat. Si vous n'avez personnellement pas vécu ces moments cuisants, vous avez tous une sœur, une femme, une maman ou une fille qui, elle, les a vécus... Le moment choisi pour ce dépôt n'est pas anodin : nous approchons de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars. C'est donc l'occasion de parler d'un droit fondamental qui touche plus de la moitié de la population. La démarche répond à une demande citoyenne exprimée par plusieurs pétitions et par des initiatives associatives de mise en place de boîtes solidaires contenant des produits d'hygiène pour les femmes vulnérables. C'est une revendication de la grève des femmes et, dans d'autres cantons, des motions ont déjà été déposées.

Ne pas avoir accès à des protections hygiéniques au bon moment ou en quantité suffisante peut avoir des conséquences dramatiques pour les personnes concernées ; les exemples cités en introduction sont parlants : il y a atteinte à la dignité, atteinte à la santé, et parfois même exclusion sociale, certaines personnes renonçant à aller à l'école, au travail ou à participer à des activités. Cette problématique est donc à la source d'inégalités économiques, sociales et sanitaires. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste invite le Conseil d'Etat à remédier à la situation en proposant des mesures qui permettraient d'offrir une solution simple et respectueuse des personnes concernées et ainsi de combattre à la fois la précarité menstruelle et le tabou qui entoure encore aujourd'hui les règles. L'Ecosse l'a fait ; c'est donc possible ici, chez nous. Je vous remercie de soutenir ce postulat qui aurait dû être déposé il y a bien des années déjà.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.